



## NEWSLETTER DÉCEMBRE 2025



### Un Noël sous le signe du collectif

Le mot de la Présidente,

À l'approche des fêtes, c'est le moment de faire une pause, de respirer... et de regarder le chemin parcouru ensemble.

Le Syndicat des Sophrologues Professionnels existe grâce à l'engagement de chacun·e : **vos voix, vos convictions et votre présence** donnent du poids à notre action collective.

**Adhérer** à un syndicat, ce n'est pas seulement bénéficier d'un cadre ou de ressources : c'est **participer à la reconnaissance de notre profession**, défendre une pratique éthique et faire entendre la sophrologie auprès des institutions.

#### Cette année, grâce à vous...

- La voix des sophrologues a continué à être **représentée et défendue**
- Des actions ont été menées pour **clarifier le cadre professionnel et fiscal** de notre profession
- Le syndicat a poursuivi son travail de **veille, d'information et de dialogue**
- 

Chaque adhésion renforce cette dynamique. **Sans vous, rien n'est possible. Avec vous, tout prend sens.**

#### Et pour l'année à venir...

L'année prochaine sera décisive pour l'ensemble de la profession.

Reconnaissance, cadre d'exercice, visibilité : autant d'enjeux qui nécessitent **une**

**voix syndicale forte et unie.**

👉 **Renouveler ou prendre son adhésion**, c'est continuer à faire exister cette voix collective.

En cette période de Noël, le Syndicat des Sophrologues Professionnels vous souhaite : du temps pour vous, de la douceur dans vos pratiques et une fin d'année apaisée, alignée et porteuse d'élan.

Merci pour votre confiance et votre engagement.

**Très belles fêtes à toutes et à tous.**

**Toute l'équipe du SSP**

---

## **Facturation électronique 2026 : quelles solutions choisir ?**



### **WEBINAIRE**

**VENDREDI 16 JANVIER de 11 h à 12 h en VISIO**

**ON VOUS DIT TOUT SUR LA FACTURATION ÉLECTRONIQUE**

Inscription obligatoire

À partir de 2026, la facturation électronique devient progressivement obligatoire pour toutes les entreprises établies en France et assujetties à la TVA.

- Septembre 2026 : obligation de recevoir des factures électroniques
- Septembre 2027 : obligation d'émettre des factures électroniques

Pour accompagner les adhérents du SSP dans cette transition, nous avons étudié plusieurs solutions et retenu deux plateformes : fiables et adaptées aux indépendants et petites entreprises.

Retrouvez sur notre site un point clair sur la réforme ainsi que deux comparatifs pour vous aider à faire votre choix.

Proposition & avis du SSP

## AVANTAGES GRATUIT & EXCLUSIFS SSP



Le comité d'entreprise...  
pour les

### Sophrologues du SSP

Vous prenez soin de vos patients.  
Aujourd'hui, nous prenons soin de vous.



### RAPPEL

En cette fin d'année, faites des économies en vous inscrivant au Comité d'Entreprise **offert par le SSP pendant 3 ans.**

Parce que votre bien-être compte autant que votre activité professionnelle, le SSP s'engage à vos côtés au quotidien.

En partenariat avec le Cercle des Indépendants, nous vous offrons un **accès exclusif à votre Espace Avantages du SSP** : des réductions exceptionnelles et des tarifs Comité d'Entreprise sur une large gamme de produits et services.

**Loisirs, culture, voyages, équipement, bien-être...** profitez toute l'année d'avantages réservés uniquement aux adhérents du SSP.

*Votre statut d'indépendant mérite les mêmes privilèges qu'un salarié. Avec le SSP, c'est désormais possible.*

[Je clique pour découvrir le partenariat  
et m'inscrire](#)

## **NOUVEAU : dépliants de présentation de la sophrologie**

Le SSP met à disposition de ses adhérents dans sa boutique, 6 dépliants thématiques réalisés par nos soins pour mieux informer des champs d'actions de la Sophrologie, pour diffuser une information claire et accompagner vos démarches commerciales.



[Je commande mes dépliants](#)

**LIBERLO**

**Plate-forme de rendez-vous PARTENAIRE du SSP**



**LIBERLO** : plateforme partenaire du SSP, destinée à devenir la référence pour les sophrologues et les praticiens en médecines intégratives.

Vous bénéficiez d'une offre exceptionnelle avec la plateforme de prise de RDV en ligne **Liberlo**.

Découvrez l'avantage exclusif des adhérents du SSP.

- 👉 Accès prioritaire aux nouvelles fonctionnalités
- 👉 Des outils pro conçus pour valoriser votre pratique
- 👉 Une solution complète pour développer votre activité plus facilement

**Dès début 2026, Liberlo lancera un plan médias d'envergure pour :**

- Mettre en lumière les praticiens de la communauté
- Augmenter les prises de rendez-vous
- Installer Liberlo comme l'acteur incontournable de la médecine intégrative

👉 Adhérent-e-s du SSP : toutes les infos et modalités d'accès sont disponibles sur le site du Syndicat des Sophrologues Professionnels.

Profitez pleinement de cet avantage exclusif dès maintenant !

[Je découvre le partenariat](#)

**Le saviez-vous ?**



## **L'Autorité de la concurrence inflige 4,665 millions d'euros d'amende à DOCTOLIB**

**Doctolib sanctionné pour abus de position dominante.**

L'Autorité de la concurrence a infligé une **amende de 4,665 millions d'euros à Doctolib** pour **abus de position dominante** sur les marchés de la **prise de rendez-vous médicaux en ligne** et de la **téléconsultation**.

Cette décision fait suite à une **plainte déposée par Cegedim Santé**, à l'issue de laquelle une **opération de visite et de saisie** a été menée en 2021 au siège du groupe.

Les investigations ont mis en évidence une **stratégie globale de verrouillage des marchés**, reposant sur des **pratiques d'exclusivité**, des **ventes liées**, ainsi qu'une **acquisition qualifiée de prédatrice**.

Dans ce contexte, le **Syndicat des Sophrologues Professionnels (SSP)** avait **saisi un avocat afin d'agir dans ce sens**, en cohérence avec sa mission de défense des professionnels et de vigilance face aux pratiques anticoncurrentielles.

---



## **PENSEZ À RENOUVELER VOS ASSURANCES PROFESSIONNELLES**

**La Responsabilité Civile Professionnelle (RCPRO)** protège votre client en cas d'incident survenant dans le cadre de votre activité (malaise, chute, litige...). Elle est essentielle pour exercer en toute sécurité et sérénité.

### **DE NOUVELLES PRATIQUES COMPLÉMENTAIRES POUR L'ANNÉE 2026 PRISES EN COMPTE.**

Veillez à renouveler votre assurance professionnelle pour maintenir une couverture optimale et, si ce n'est pas encore fait, profitez des **tarifs négociés spécialement pour nos adhérents chez AXA V. BESNEUX** qui peut s'occuper de vos formalités administratives si besoin.

Toutes les infos sur notre site dans **AVANTAGES ADHÉRENTS - ASSURANCE**



**SAVE THE DATE**  
**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SSP**  
**LE SAMEDI 21 FÉVRIER 13 h 30 - 19 h à PARIS 14e**



[Se désinscrire](#)